

## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 3 avril 2020

**6<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2020-4-6-5**

### **Service instructeur**

DEVI - Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### **Service consulté**

### **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES EXAMEN DES DEMANDES DE SUBVENTION**

Résumé : Le présent rapport propose la répartition des crédits de fonctionnement et d'investissement entre diverses associations dans le cadre du programme de soutien à la vie associative et aux collectivités. Il s'agit de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (20 000 €), l'Office des Données Naturalistes - ODONAT (17 000 €), BUFO (6 000 €), Saumon-Rhin (27 160 €), Alsace Nature (8 000 €) et la Fédération du Haut Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique (1 000 €).

Le montant des aides proposées se répartit comme suit : 78 160 € pour le fonctionnement et 1 000 € au titre de l'investissement.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 6<sup>ème</sup> Commission réunie le 20 mars 2020.

Les premières demandes associatives ont été examinées par la Commission permanente du 14 février 2020. Le présent rapport est relatif aux propositions d'actions 2020 déposées par les structures suivantes dans le cadre du programme de soutien à la vie associative et aux collectivités : la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace, l'Office des Données Naturalistes du Grand Est, BUFO, Saumon-Rhin, Alsace Nature et la Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique.

#### Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) :

En complément du volet pédagogique mené par cette association (6 650 € approuvés par la Commission permanente du 14 février 2020 au titre du « Soutien à l'Education à l'Environnement »), la LPO est également active dans les domaines listés dans la convention de partenariat en annexe du présent rapport : inventaires et expertises sur les propriétés départementales (Espaces Naturels Sensibles) et dans le cadre de l'inventaire des zones humides, transport des oiseaux blessés, actions en faveur des espèces menacées, animation dans le cadre des 20 ans des GERPLAN et de l'opération Sainte-Catherine. Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé la reconduction d'une aide au fonctionnement de 20 000 €.

#### Office des Données Naturalistes (ODONAT) :

L'ODONAT poursuit son action de récolte, de traitement et de diffusion de l'information naturaliste via ses outils : Faune-Alsace et BIODIV'ALSACE. Cette association apporte une contribution importante aux inventaires faunistiques sur les propriétés départementales ainsi que dans le cadre d'actions plus larges (inventaire des zones humides, GERPLAN, ...). Chaque année, ce sont plus de 5 000 données qui sont ainsi fournies au Département dans le cadre de ce partenariat. Il vous est proposé la reconduction de l'aide au fonctionnement allouée en 2019, soit 17 000 €.

#### Association BUFO :

Parmi les actions menées par l'association BUFO, celles qui font l'objet d'un financement au titre du présent programme sont : la formation des sauveteurs pour les campagnes hivernales le long des routes départementales ou en faveur des agents de la Brigade Verte (reptiles), l'appui aux campagnes de sauvetage, la poursuite opérationnelle du suivi scientifique de l'Alyte accoucheur dans le Haut-Rhin en lien avec les communes et les propriétaires et les inventaires naturalistes spécialisés sur les propriétés départementales (ENS). Pour l'ensemble de ces actions, il vous est proposé, comme en 2019, une aide au fonctionnement d'un total de 6 000 €.

#### Saumon-Rhin :

En complément du volet pédagogique mené par cette association (2 100 € approuvés par la Commission permanente du 14 février 2020 au titre du « Soutien à l'Education à l'Environnement »), la présente demande de soutien concerne les autres activités de l'association : alevinages, suivi des populations, pêches de contrôle, suivi des ouvrages hydrauliques et des passes attenantes. En 2019 ont notamment été effectués une vingtaine de suivis de travaux sur ouvrages, plus de 300 000 alevins relâchés et 12 pêches de contrôle sur les rivières haut-rhinoises. Pour l'ensemble de ces actions reprises dans la convention en annexe du présent rapport, il vous est proposé une aide au fonctionnement de 27 160 €, soit une reconduction de l'aide de 2019.

#### Alsace Nature :

L'association est soutenue de façon traditionnelle au titre du programme de Soutien à l'Education à l'Environnement. Pour l'année 2020, notre aide au fonctionnement s'élève à 3 725 € pour l'organisation des « sorties nature » destinées au grand public.

Par ailleurs, un partenariat a été engagé depuis 2018 au titre du programme de Soutien à la Vie Associative pour l'accompagnement du programme « Post-Fessenheim » et fait l'objet d'une nouvelle demande pour 2020. La subvention sollicitée doit couvrir la participation aux rencontres-échanges du dispositif « Post-Fessenheim », l'élaboration de propositions relatives à la limitation des impacts environnementaux du nouveau projet de territoire et les interventions thématiques d'experts à la demande du Département.

Pour l'ensemble de ces actions, il est proposé d'accorder une aide au fonctionnement de 8 000 € au titre de l'exercice 2020, soit la reconduction de l'aide de l'année précédente.

Fédération du Haut-Rhin pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FPPMA68) :

La FPPMA68 souhaite réaliser des animations pédagogiques relatives à la protection de l'environnement et notamment des milieux aquatiques ainsi que la promotion d'autres techniques de pêche. Pour ce faire, la FPPMA68 envisage d'acheter un véhicule adapté (fourgon aménagé et attelage), d'un coût total de 28 164 € TTC.

Cet outil permettra l'itinérance nécessaire pour aller au contact du plus grand nombre de public lors des stages de pêche et de découverte du patrimoine halieutique (24 jours/an), de l'atelier pêche nature fédéral (12 séances/an) et des initiations à l'environnement en lien avec le réseau ARIENA et les collectivités (10 à 20 jours/an pour un animateur diplômé BPJEPS).

Il vous est proposé d'allouer une aide à l'investissement de 1 000 € pour l'acquisition de cet équipement pédagogique.

Ces propositions d'attribution de subventions ont été préparées conformément aux crédits prévus dans le cadre du budget primitif 2020 et ont obtenu un avis favorable de la Commission de l'Agriculture de l'Environnement et du Cadre de Vie réunie le 20 mars 2020.

Les tableaux joints en annexe du rapport détaillent la répartition des subventions pour chacun des organismes listés ci-dessus, ainsi que leur modalité de versement.

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver le montant des subventions susmentionnées, leurs bénéficiaires et les modalités de leur versement tels que ces informations figurent dans les tableaux joints en annexes au présent rapport, répartis comme suit :
  - une dépense globale de 78 160 € en fonctionnement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C732 au chapitre 65, fonction 738, nature 6574,
  - une dépense de 1 000 € en investissement, les crédits nécessaires étant imputés sur le programme C232 au chapitre 204, fonction 738, nature 20421.
- d'approuver les conventions jointes au rapport, à conclure avec l'Association Saumon Rhin et la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace et de m'autoriser à les signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT